

# Préconisations

Myriam Quémener , magistrat

## 4.2. Organisation du secteur du numérique

L'économie numérique rassemble aujourd'hui en France un nombre d'acteurs, de métiers et de fonctions intermédiaires extrêmement important, avec des caractéristiques et des cultures très différentes. Dans l'interface avec les pouvoirs publics et dans l'élaboration de la politique publique, il est d'une importance majeure que ces nouvelles filières disposent de relais efficaces pour organiser et faire valoir leurs visions.

Les pouvoirs publics ont souhaité faciliter la mise en place de ces relais en mettant en place le Conseil National du Numérique et le comité de filière stratégique dédié aux technologies de l'information.

**La rapidité des cycles de l'économie numérique, la mobilité des acteurs interpellent la conception même du mode de représentation : comment penser un mode d'organisation du secteur du numérique qui soit garant de sa permanente adhésion aux transformations à l'œuvre ?**

La création du CNN apparaît pertinente mais cette structure est encore méconnue des ministères et des autorités indépendantes. Une newsletter élaborée par le CNN et adressée à l'ensemble des services concernés apparaît nécessaire et une plate forme numérique visant l'ensemble des ministères pourrait être créée

## 4.3. Organisation de l'Etat pour répondre aux enjeux de la société numérique

La société numérique touche aujourd'hui tous les secteurs économiques, tous les acteurs de la société, individus, entreprises et institutions. L'Etat est donc questionné à tous les niveaux par la société numérique que ce soit dans l'exercice de ses missions régaliennes ou dans ses fonctions d'investisseur et de régulateur.

La gouvernance d'ensemble de l'action de l'Etat pour la société numérique a été rationalisée, avec un ministre en charge de l'économie numérique. Elle a également été simplifiée en redistribuant les responsabilités sur un nombre réduit d'entités.

**• Quelles missions prioritaires de l'Etat et quelle organisation devrait selon vous adopter l'Etat pour répondre de la manière la plus efficace aux enjeux du numérique?**

La rationalisation en matière de numérique s'est faite pour l'instant surtout au niveau de l'économie numérique par la création du CNN qui regroupe essentiellement le secteur privé mais au niveau de l'action régalienne, on note une insuffisance de formation, de moyens humains et matériels et de coordination.

Par exemple, il existe un nombre très limité d'OPJ faisant des opérations d'infiltration, procédure pourtant étendue depuis la LOPPSI 2 et parfaitement adaptée à l'environnement numérique

Actuellement, il faut savoir que les avocats se spécialisent sur le droit de l'internet et des nouvelles technologies et s'organisent en association de très bon niveau comme l'ADIJ et Cyberlex. .

Les entreprises aujourd'hui hésitent à déposer plainte face à une justice encore trop timide face aux enjeux du numérique et n'a pas de magistrats spécialisés sur le sujet de façon officielle. Les quelques magistrats compétents en la matière le sont grâce à une démarche

souvent personnelle et peu reconnue et sont de plus sollicités pour intervenir et échanger avec le secteur bancaire, le monde de l'assurance et de l'entreprises.

Beaucoup de magistrats ne connaissent pas les acteurs de l'Internet (opérateurs internet et de téléphonie mobile) qui pourtant traitent des réquisitions judiciaires

Les missions prioritaires de l'Etat sont de sensibiliser et de former à minima aussi bien les Officiers de police judiciaire que les magistrats sur l'environnement numérique.

Le monde universitaire<sup>1</sup> est en train de créer des formations en matière de lutte contre la cybercriminalité très suivies par la gendarmerie notamment ce qui va permettre l'élaboration de davantage de procédures qui devront être traitées.

#### **Préconisations :**

-Renforcer les actions de formation initiale et continue des acteurs amenés à élaborer et traiter les procédures

Il apparaît nécessaire de créer **une structure de coordination au niveau institutionnel traitant de l'aspect pénal et civil du numérique avec les missions suivantes**

- Veille juridique au plan pénal et civil
- Suivi législatif et travaux parlementaires (consultations, auditions, rédactions)
- Communication avec les acteurs, les autorités indépendantes, la délégation à l'Intelligence économique

Elaboration de guides de bonnes pratiques et de circulaires spécifiques de politique pénale

Interlocuteur des instances internationales (Conseil de l'Europe, OCDE, Commission européenne, Eurojust, Europol et Interpol)

**Quelle gouvernance et quelles priorités doivent être privilégiées pour les systèmes d'information publics sur la prochaine décennie ? Faut-il en particulier développer un cloud privé pour les besoins des administrations en matière de systèmes d'information ?**

**OUI**

#### **Préconisations :**

Elaborer des chartes déontologiques et harmoniser les conditions d'accès des réseaux sociaux au sein des ministères.

#### **4.5. Cyber sécurité**

La société numérique touche aujourd'hui tous les secteurs économiques, tous les acteurs de la société, individus, entreprises, institutions. Dans ce contexte, il est fondamental d'assurer la sécurité des communications électroniques, des systèmes d'informations et des données des collectivités publiques, des entreprises et des citoyens. Les agressions se multiplient et les systèmes d'information et de communication peuvent être mis en danger par des erreurs humaines, des événements naturels ou anthropiques.

Le Gouvernement a pris au printemps 2011 une série de mesures pour renforcer la politique de sécurité et de défense informatique : création d'une force d'intervention rapide, mise en œuvre d'une politique interministérielle de sécurité, développement de partenariats avec les opérateurs d'infrastructures vitales.

**• Comment voyez-vous le développement des menaces en matière de cybersécurité et de cybercriminalité d'ici à 2020 ?**

**Les mesures prises au niveau gouvernemental pour renforcer la politique de sécurité**

---

<sup>1</sup> 2 centre, Montpellier et Troyes

Sans diaboliser Internet, merveilleux outil de communication, force est de constater que la cybercriminalité de part sa facilité d'utilisation, des possibilités d'anonymat qu'elle favorise ne cesse de se développer car les réseaux mafieux ont recours à ces techniques numériques. Ces menaces vont se généraliser et devenir des contentieux de masse difficiles à gérer si les policiers et les magistrats n'ont pas de service dédié.

- Attaques des serveurs des entreprises et des services de l'Etat

**Préconisations :**

**Finaliser et faire voter le texte relatif à l'infraction de secret des affaires**

**-Créer des relations institutionnelles avec la délégation à l'Economie**

**-Intégrer le traitement des affaires d'envergure de façon plus lisible au sein des JIRS**

**4.6. Gouvernance de l'Internet**

Compte tenu de la place centrale qu'occupe Internet dans la société, y-compris dans la croissance des économies, le Président de la République a souhaité inscrire pour la première fois Internet à l'agenda des travaux de la présidence française du G8.

Ces dernières années, sous la pression de nombreux Etats, notamment européens, la gouvernance de l'Internet a progressé dans le sens d'une plus grande internationalisation. La création récente du « .xxx » par l'ICANN a toutefois montré que la position des Etats, au sein du GAC, était encore insuffisamment prise en compte dans le processus multi-acteurs.

- Dans le domaine de la gestion des ressources critiques de l'Internet, comment améliorer le fonctionnement de l'ICANN et assurer une meilleure prise en compte des positions des Etats au sein de cette organisation ?

- Quel rôle les différentes autres enceintes internationales (Forum de la gouvernance de l'Internet, UIT, OCDE...**Conseil de l'Europe**) devraient jouer ?

Rôle d'études sur l'ampleur de la menace , de sensibilisation des acteurs ;